

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et réponses

Année LI n° 592

MENSUEL

Octobre 2016

Le numéro 4 €

Sommaire

- Sur la définition de l' « ennemi », dans le rapport « ami-ennemi » - Critique de la « discussion » (du « dialogue ») comme unique forme valable d'action politique (et religieuse). Carl Schmitt, Donoso Cortés et Vatican II, Paolo Pasqualucci, p. 1
- La foi est-elle avant tout une rencontre ?, Abbé N. Cadiet, p. 5
- Periculum scandali, Abbé N. Cadiet, p. 7
- De l'invasion migratoire à la guerre civile, Roberto de Mattei, p. 8
- Vultum Dei quærere et la soviétisation des monastères, Cristiana de Magistris, p.10

Sur la définition de l' « ennemi », dans le rapport « ami-ennemi » - Critique de la « discussion » (du « dialogue ») comme unique forme valable d'action politique (et religieuse). Carl Schmitt, Donoso Cortés et Vatican II

Carl Schmitt (1888-1985) a été l'un des juristes et philosophes les plus pointus de la politique du XX^e siècle. Sa pensée, d'orientation conservatrice, se situe de façon originale dans la tradition du réalisme politique, qu'il pousse même au-delà de certaines limites, par exemple dans l'élaboration de la notion discutée *décisionniste* de la souveraineté : « Le souverain est celui qui décide de l'état d'exception. » Son ouvrage *La notion du politique*, paru en 1932, est quoi qu'il en soit une œuvre fondamentale de la philosophie contemporaine, offrant d'intéressants sujets de réflexion même à qui ne partage pas ou partage seulement en partie le *réalisme* de Schmitt. Dans ce texte, il a saisi un élément essentiel de la réalité poli-

1967 - 2017

Célébration des 50 ans du Courrier de Rome

LES PIONNIERS DE LA TRADITION

XIII^e congrès théologique du *Courrier de Rome* sous la présidence de S.E. Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, en partenariat avec le District de France et DICI

PARIS, LES 14 ET 15 JANVIER 2017

Samedi 14, de 9h à 18h : dans la crypte de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, 23 rue Jean Goujon - 75008 Paris

- 09h00 : *Un peu de l'histoire du Courrier de Rome*, Abbé Emmanuel du Chalard
- 09h30 : *Des prêtres au secours de la Tradition*, Jacques-Régis du Cray
- 10h30 : *L'abbé Dulac et le droit de la messe traditionnelle*, Abbé Grégoire Celier
- 11h30 : *L'École romaine de théologie et le Cætus Internationalis Patrum*, Professeur Roberto de Mattei
- 15h00 : *Dans la continuité du Cætus Internationalis Patrum*, Abbé Jean-Michel Gleize
- 16h00 : *Évocation des combats et combattants du Courrier de Rome*, Abbé Alain Lorans
- 17h00 : *Le combat de la foi continue*, Mgr Bernard Fellay

Entrée gratuite, libre participation aux frais.

Dimanche 15, à 10h30 : Messe pontificale à **Saint-Nicolas-du-Chardonnet**, 23 rue des Bernardins - 75005 Paris

Samedi : Grande vente des publications du **Courrier de Rome**, plus de 40 titres.

Site Internet : www.courrierderome.org

COURRIER DE ROME

Responsable, Emmanuel du Chalard de Taveau

Administration, Abonnement, Secrétariat : B.P. 10156 - 78001 Versailles Cedex - N° CPPAP : 0714 G 82978

E mail : courrierderome@wanadoo.fr - **Site :** www.courrierderome.org

Les numéros du Courrier de Rome sont disponibles gratuitement en format pdf sur le site. Pour un numéro du Courrier de Rome imprimé en format A4 sur papier, commander sur le site ou écrire au secrétariat, prix 4 euros.

Pour acheter une publication du Courrier de Rome, commander par le site, par fax (0149628591) ou par le mail du Courrier de Rome. Paiement à réception de la commande.

Pour un abonnement en version papier du Courrier de Rome les tarifs sont les suivants :

- France : abonnement 30 € - ecclésiastique, 15 € - Règlement à effectuer : soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France ; soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.
- Étranger : abonnement, 40 € - ecclésiastique : 20 € - Règlement : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 BIC : PSST FR PPP AR

tique de tous les temps dans le rapport « ami-ennemi », riche d'articulations complexes qui toutefois, bien loin de les cacher, font émerger les éléments essentiels de l'action politique, libérant le champ de nombreuses ambiguïtés. Aujourd'hui, l'ambiguïté règne en souveraine en ce qui concerne les notions essentielles de la politique, car on a voulu éliminer en Occident la notion même d'*ennemi*, d'*adversaire*, dans toute une société et même dans toute une civilisation et une conception de la vie ; notion de celui que l'on considère comme porteur de valeurs complètement hostiles et non disposé à accepter le moindre compromis, si ce n'est par pure tactique.

L'un des principaux responsables de cette ambiguïté a été et est la Hiérarchie de l'Église catholique actuelle, « réformée » selon les instances que Vatican II a faites valoir. Elle semble avoir mis de côté le dogme du péché originel pour se fier au contraire à une supposée rectitude toujours présente dans la conscience de chaque homme, qu'il faudrait rendre active dans le « dialogue » et dans l'« ouverture », dans le but de réaliser en commun les vérités de la morale et un monde pacifié et meilleur. Cette Hiérarchie a renoncé de fait (et parfois même expressément) à la conversion des âmes, se convainquant elle-même et cherchant à convaincre tout le monde que l'« ennemi » n'existe pas, puisque celui que l'on considère comme tel serait en réalité *notre ami sans le savoir* : il suffit de le lui démontrer par le « dialogue ».

Nous espérons que les pages de Schmitt rappelées ici pourront contribuer à faire la lumière sur ce sujet, en dissipant les illusives et funestes équivoques dominantes.

1. *Les notions d'« ami » et d'« ennemi » ne sont pas des figures rhétoriques mais expriment des réalités concrètes.*

« Les notions d'ami et d'ennemi – explique Schmitt – doivent être prises dans leur signification concrète, existentielle, et non comme des métaphores ou des symboles ; elles ne doivent pas être mélangées et affaiblies par des conceptions économiques, morales et d'autre type, et elles ne doivent surtout pas être comprises dans le sens individualiste-privé, comme expression psychologique de sentiments et de tendances privées. Elles ne sont pas des oppositions normatives ou « purement spirituelles ». Le libéralisme a cherché à réduire, dans un dilemme typique [...] d'esprit et économie, l'ennemi à un concurrent, du point de vue commercial, et à un adversaire dans la discussion, du point de vue spirituel. Dans le domaine économique il n'y a pas d'ennemis, seulement des concurrents ; dans un monde complètement moralisé et éthiqué il n'y a que des adversaires dans la discussion.

La question ici n'est absolument pas de savoir si l'on trouve répréhensible ou bien si l'on considère comme un héritage de temps barbares le fait que les peuples continuent de se regrouper sur la base du critère d'ami et d'ennemi ; il n'importe pas non plus que l'on espère que cette distinction puisse un jour être abolie de la surface de la terre, ou que l'on pense qu'il soit bon de feindre, à des fins pédagogiques, qu'il n'y a plus d'ennemis. Il ne s'agit pas ici de feintes et de normativité mais seulement de la plausibilité et de la possibilité réelle de notre distinction.

On peut partager ou non ces espoirs et ces tendances pédagogiques ; quoi qu'il en soit on ne peut pas raisonnablement nier que les peuples se regroupent sur la base de l'opposition ami-ennemi et cette dernière subsiste encore aujourd'hui réellement comme possibilité concrète pour tout peuple doté d'une existence politique¹. »

Schmitt met bien en relief un idéal typique du *libéralisme*. Fort de sa conception optimiste de l'homme et de l'individualisme *positif* qui en découle (au sens de *non décadent, non esthétisant*), le libéralisme ne veut pas voir d'ennemis dans le domaine commercial mais seulement des concurrents, même si parfois les « concurrents » se comportent comme des ennemis sans pitié les uns envers les autres. Et le libéralisme classique croit en la possibilité de limiter l'hostilité dérivant du choc des idées et des intérêts par le biais du respect de l'adversaire et de la discussion rationnelle dont la vérité devrait toujours émerger (comme si nous étions dans un dialogue platonicien, avec Socrate toujours maïeuticien du vrai métaphysique).

J'observe qu'il ne faut pas accuser cette conception d'hypocrisie mais plutôt d'*utopisme*, dérivant de la conviction erronée qu'il n'y a pas, dans l'être humain, de tendances au mal, de passions et d'instincts indomptables, qui trop souvent l'emportent sur ses tendances au bien (le dogme du péché originel, enseigné par le Magistère éternel, affirme que la nature humaine en est gravement affaiblie, mais non totalement corrompue). La conviction qu'il faille transformer les « ennemis » en « concurrents » sur le plan économique ou en « partie adverse d'une discussion plus large » sur le plan spirituel (et donc tant politique que religieux) correspond indubitablement à une noble exigence, celle de civiliser au maximum les rapports entre les hommes, en cherchant à discipliner leurs passions par une élaboration rationnelle et partagée des principes qui doivent régler leurs oppositions, afin de les soustraire autant que possible à l'usage de la force.

Toutefois, si l'élimination de la catégorie de l'« ennemi » est possible, dans des limites étroites, dans le domaine économique et culturel, elle ne l'est plus quand il s'agit de la politique et de l'économie au sens strict et, je dirai, au sens fort. Et elle l'est encore moins quand il s'agit de la religion.

2. *Il ressort du Nouveau Testament qu'il faut pardonner aux ennemis personnels mais pas aux ennemis publics, qu'il est juste de combattre.*

L'analyse philologique démontre, selon Schmitt, que Notre-Seigneur nous incite à pardonner les *ennemis personnels*, pour ne pas nous laisser emporter par les questions et les disputes privées, souvent porteuses de graves conséquences, mais non l'*ennemi public*, à plus forte raison s'il est ennemi de la foi et de la société que cette foi vénère.

« L'ennemi n'est pas le concurrent ou l'adversaire en

1. CARL SCHMITT, *La notion du politique*, in ID., *Le catégorie del « Politico » (Les catégories du « Politique »)*, trad. it. d'essais de théorie politique par G. Miglio et P. Schiera, Bologne, 1972, pp. 87-183 ; pp. 110-111.

général. L'ennemi n'est pas non plus l'adversaire privé qui nous hait sur la base de sentiments d'antipathie. L'ennemi est seulement un ensemble d'hommes *que l'on combat* au moins virtuellement, c'est-à-dire sur la base d'une possibilité réelle, et que l'on oppose à un autre regroupement humain du même genre. L'ennemi est seulement l'ennemi *public*, car tout ce qui se réfère à un tel regroupement, et en particulier à un peuple tout entier, devient par là même *public*. L'ennemi est l'*hostis*, non l'*inimicus* au sens large ; le *polemios* et non l'*echtros*. La langue allemande, comme d'autres, ne distingue pas l'ennemi privé de l'ennemi politique, ce qui rend possibles, dans ce domaine, de nombreux malentendus et aberrations.

Le passage très célèbre qui dit « aimez vos ennemis » (Mt. 5, 44 ; Lc 6, 27) affirme « diligite *inimicos vestros* », « *agapate tous echtrous hymon* », et non « diligite *hostes vestros* » : on ne parle pas ici de l'ennemi politique. Dans la lutte millénaire entre Chrétienté et Islam, jamais un chrétien n'a pensé qu'il fallait céder l'Europe, au lieu de la défendre, par amour envers les Sarrasins ou les Turcs. Il n'est pas nécessaire de haïr personnellement l'ennemi au sens politique, et ce n'est que dans la sphère privée qu'il y a un sens à aimer son « ennemi », c'est-à-dire son adversaire. Ce passage de la Bible ne concerne pas l'opposition politique, pas plus qu'il ne veut éliminer les distinctions entre bon et mauvais, beau et laid. Surtout, il ne dit pas que l'on doive aimer les ennemis de son peuple et les soutenir contre celui-ci². »

Combattre contre des Sarrasins ou des Turcs, ennemis acharnés et agressifs de notre foi, était *juste* et en parfaite cohérence avec les enseignements de l'Évangile. C'est pourquoi les Papes ont toujours encouragé, organisé et béni les Croisades. Le fait que, à partir de Vatican II, ils se soient mis à demander pardon pour les Croisades, au nom de la condamnation de toute guerre, ne constitue pas seulement une incroyable trahison de la mémoire du passé chrétien de valeureuses luttes contre l'Infidèle agresseur, mais montre qu'ils ont perdu le sens des catégories fondamentales de la réalité, à commencer par celle de l'*ennemi* ; et d'un ennemi comme le musulman, qui est avant tout ennemi déclaré de notre religion, qu'il veut détruire depuis des siècles par tous les moyens.

3. L'aperçu de Donoso Cortés sur le libéralisme

Schmitt touche du doigt le caractère abstrait du système libéral par rapport à la réalité effective de la politique en utilisant une affirmation pénétrante de Donoso Cortés sur les limites de la classe bourgeoise.

Louant la capacité d'intuition de Donoso « dans les matières spirituelles », Schmitt rappelle « sa définition [celle de Donoso] de la bourgeoisie comme "clasa discutiadora" et la conscience que sa religion consiste en la liberté de parole et de presse. Je ne veux pas prendre cela comme le dernier mot sur toute la question, mais seulement l'*aperçu*³ le plus incisif sur le libéralisme occidental. Face au système d'un Condorcet, par exemple [...]

on peut encore réellement croire que l'idéal de la vie politique consiste en le fait que non seulement la corporation législative mais toute la population discute, que la société humaine se transforme en un immense club, et qu'ainsi la vérité surgit d'elle-même, par le vote. Pour Donoso cela constitue seulement une méthode pour se soustraire à la responsabilité et attribuer à la liberté de parole et de presse une importance gonflée au-delà de toute mesure, si bien qu'à la fin, il n'est plus besoin de décider. Comme le libéralisme, en toute occasion politique, discute et transige, de même il pourrait aussi résoudre en une discussion la vérité métaphysique. Son essence consiste à traiter, c'est-à-dire en une irrésolution fondée sur l'attente, avec l'espoir que l'opposition définitive, la sanglante bataille décisive puisse être transformée en un débat parlementaire et puisse ainsi être suspendue au moyen d'une discussion éternelle⁴. »

Les diplomates ont coutume de dire, empiriquement : « tant que l'on négocie, on ne se tire pas dessus. » C'est juste. Négocions donc. La guerre devrait être toujours l'*ultima ratio*. Mais quand l'autre ne veut pas discuter avec vous, et qu'il vous tire dessus, sans que vous ne lui ayez rien fait de mal, que faites-vous ? Vous continuez à « discuter », à « dialoguer », comme si les balles étaient des confettis ? Les terroristes musulmans nous menacent continuellement et nous tuent dès qu'ils le peuvent, ils veulent nous faire plier par la terreur, et nous devrions les inviter à discuter, à négocier, à pratiquer le (supposé) « véritable islam », qui serait une « religion de paix » ? Et quand des peuples entiers vous envahissent de façon toujours plus massive, en vous envoyant à la figure que c'est leur droit [?] de venir s'établir ici, à nos frais [!], là aussi nous nous mettons à discuter et à négocier ? En réalité nos autorités ne discutent pas, elles les prennent en charge sans souffler mot et, avec l'aide de bateaux de toute l'Europe, les transportent par milliers chaque semaine dans la pauvre Italie. Ici nous sommes au-delà de l'utopie libérale du « dialogue », nous sommes à la pure et simple *reddition sans condition*, imposée par l'Union Européenne et par l'ONU, et passivement exécutée.

Revenons à Schmitt et à la critique de la bourgeoisie comme « classe qui discute » et ne fait rien d'autre, apparemment. La bourgeoisie d'autrefois ne se contentait certainement pas de discuter, elle frappait, et durement, même. Mais il est vrai que dans l'idéologie d'origine bourgeoise qu'est le libéralisme, il y a indubitablement l'*idéalisation de la discussion rationnelle*, la conviction utopique d'arriver à domestiquer les rapports de force et les passions par l'intermédiaire d'une « discussion », un débat continu et ouvert qui empêche à la fin l'explosion de conflits sanglants. En politique aussi, comme si une décision parlementaire possédait *en tant que telle* cette capacité. Sur cette conviction en toile de fond, se dessine

4. *Op. cit.*, pp. 82-3. Il s'agit de l'essai : *La filosofia dello Stato della Controrivoluzione (De Maistre, Bonald, Donoso Cortés) [La philosophie de l'État de Contrerévolution (De maistre, Bonald, Corés)]*, in ID, *Teologia politica (Théologie politique)*, in *Le categorie del « Politico » (Les catégories du « Politique »)*, cit., pp. 75-86.

2. CARL SCHMITT, *op. cit.*, pp. 111-112.

3. En français dans le texte (NDT).

une foi excessive en la raison humaine, l'idée que « la vérité surgit d'elle-même, par le vote » c'est-à-dire grâce à l'avis d'une majorité (en théorie) cultivée et préparée, qui aurait décortiqué tous les problèmes en de longues analyses et courtoises discussions.

Il ne s'agit pas d'abolir les parlements et les discussions qui s'y tiennent mais d'en comprendre la signification de façon plus réaliste. *L'ennemi* n'est pas une figure rhétorique. Il existe des ennemis réels, des individus et des peuples qui veulent nous détruire ou au moins nous soumettre, et avec eux il n'y a pas de « dialogue » qui vaille. Dans le libéralisme, il y avait et il y a ce défaut de système, bien identifié par Donoso puis par Schmitt, défaut qui favorise une notion erronée du vrai. Comme si justement on pouvait toujours tirer la vérité de la discussion publique sur celle-ci, peut-être même aussi en ce qui concerne les vérités métaphysiques. À la fin la vérité serait ainsi livrée à la décision de la majorité, ce qui est manifestement absurde, même si l'on ne peut pas exclure a priori que la majorité puisse y arriver (par exemple dans la politique ou dans les tribunaux, en décidant de façon juste et équitable en relation au cas concret).

4. La conception libérale utopique du vrai a pénétré le Concile Vatican II

Ce qui est grave, c'est que cette conception de la vérité – acceptable uniquement en ce qui concerne les vérités partielles et limitées de l'action politique immédiate ou d'une sentence – cette conception a été en substance adoptée par la Hiérarchie de l'Église catholique, avec le Concile Vatican II, chose impensable à l'époque où Schmitt écrivait, sans parler de Donoso, qui a vécu à l'époque de Pie IX.

En effet, dans certains textes du Concile la vérité morale (dont le fondement est toujours religieux) est présentée comme *recherche de la conscience à effectuer en commun avec tous les hommes de bonne volonté*, quelle que soit leur religion. Comme si, pour le catholique, n'existaient pas les vérités révélées par Dieu, enseignées pendant deux mille ans par l'Église, et constituant le fondement *absolu* de la religion et de la morale, lesquelles ne peuvent en aucune façon résulter d'une recherche « en commun » avec tous les autres hommes, même de bonne volonté, comme si les catholiques ne les possédaient pas déjà ! Ces vérités constituent l'immuable *Dépôt de la Foi*, elles doivent être mises en pratique et défendues face aux croyances professées par tous les autres hommes, par les non chrétiens, ou plutôt par les non catholiques.

C'est ainsi que l'utopie libérale, et même l'erreur libérale a pénétré (aggravée par la médiation de l'Existentialisme et de son relativisme éthique) dans la pastorale de l'Église, dans un éloge de la « conscience morale » apparemment orthodoxe. Voici le passage incriminé : « *Par fidélité à la conscience, les chrétiens, unis aux autres hommes, doivent chercher ensemble la vérité et la solution juste de tant de problèmes moraux que soulèvent aussi bien la vie privée que la vie sociale* » (constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Église dans le monde contemporain, art. 16). Ici la vérité est comprise comme « recherche de la vérité en commun avec tous les autres

hommes », bien évidemment dans le « dialogue », version modernisée de la « discussion » à l'idéal libéral critiqué par Donoso et Schmitt.

Cette idée de la « vérité comme recherche » apparaît aussi à l'art. 8 de la constitution *Dei Verbum*, où l'on affirme carrément que « *l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu* », comme si la Révélation, selon ce qui a toujours été professé au cours des siècles, ne s'était pas conclue à la mort du dernier Apôtre. Je me demande si une phrase de ce genre ne peut pas être considérée comme manifestement *hérétique*.

L'Église catholique actuelle, par la voix de sa Hiérarchie, « dialogue » avec tous parce qu'elle se considère manifestement plongée dans la recherche de la vérité, dont elle ne posséderait [sic] pas encore la « plénitude », de même que tous les fidèles, « les chrétiens, qui s'unissent [*doivent s'unir*] aux autres hommes pour chercher la vérité afin de résoudre *selon des vérités* les problèmes moraux qui se présentent dans la praxis ». Mais comment est-il possible d'arriver à une vérité « commune » et même à une vérité qui en soit réellement une, en se servant de cette « recherche », et « en commun » avec tous ?

Soyez tranquilles, explique Vatican II, la vérité s'impose toujours par sa force intérieure. Et cela est certainement exact, je note, car le vrai se distingue par son *évidence* intrinsèque, qui l'impose à notre intelligence, mais à condition que celle-ci soit capable de saisir la vérité comme telle, en dominant en premier lieu ses passions, ses préjugés. Le fait est que l'auto-évidence intrinsèque à la vérité *bien souvent ne suffit pas* pour qu'elle soit reconnue comme telle par tous : elle s'imposera à certains mais pas à tous, et même bien souvent elle ne s'imposera pas du tout. S'il n'en était pas ainsi, on ne comprendrait pas pourquoi de nombreux juifs qui assistèrent aux miracles de Notre-Seigneur ne voulurent pas croire en Lui ni obéir à ses enseignements.

C'est donc une notion utopique qui est exprimée par le Concile à propos de l'irrésistible force de persuasion de la vérité, dans la seconde partie du passage suivant : « Tous les hommes, d'autre part, sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Église ; et, quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles. *De même encore, le saint Concile déclare que ces devoirs concernent la conscience de l'homme et l'obligent, et que la vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance* » (Déclaration *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse, art. 1).

Je ne dis pas que la notion affirmée ici est fautive *en soi*. Je dis qu'elle est partielle, insuffisante, et en même temps *utopique*. En ce sens, elle est *fautive*. Il est vrai que la vérité s'impose (quand elle s'impose) par sa force intrinsèque. *Mais pas seulement pour cette raison*. Les vérités de foi, par exemple, avec leurs profonds mystères, pouvons-nous les croire sans l'aide déterminante de la Grâce ? Non. Et alors nous ne pouvons pas dire que les vérités révélées s'imposent à nous *seulement* par leur évidence intrinsèque. Il faut intégrer un élément *surnaturel*,

dont la dynamique effective nous échappe nécessairement, et auquel nous croyons *par foi*, foi qui est elle-même fondée sur la Révélation.

Et comment peut-on faire jaillir une vérité qui s'impose « avec autant de douceur que de puissance » à tous grâce à la recherche « en commun » citée à l'article 16 GS ?

L'application même de ce critère de recherche « en commun » du vrai démontre la fausseté du critère lui-même (« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits », Mt. 7, 16). La vérité sur le *mariage*, pour parler d'un sujet vital, de quelle « recherche en commun » le « chrétien » va-t-il la tirer : d'une recherche avec ceux qui admettent les « unions civiles », le mariage seulement civil, le divorce, et maintenant aussi le « mariage homosexuel » [sic] ; ou la répudiation, la polygamie, le mariage temporaire ? Et à quoi le clergé et les fidèles ont-ils abouti, dans cette

« recherche de la vérité » désormais cinquantenaire, dans le « dialogue » avec le reste du monde sur les problèmes moraux (mais aussi religieux, philosophiques, politiques), si ce n'est à la *dissolution de leur vérité et de leur foi elle-même*, comme on peut le déduire du mode de vie « réconcilié avec le Monde » de tant de prêtres et de religieuses, de tant de fidèles catholiques, et des derniers documents épiscopaux et papaux sur l'institution du mariage et de la famille, fortement suspects de graves hérésies et d'erreurs dans la foi ?

En paraphrasant Donoso, nous pouvons dire que l'Église actuelle est affligée par une « Jerarquia discutidora », dont le « dialogue » continu, déconnecté, vain, néfaste et trouble, est en train de mener à l'*auto-anéantissement* du Catholicisme.

Paolo Pasqualucci

LA FOI EST-ELLE AVANT TOUT UNE RENCONTRE ?

Lu dans un bulletin paroissial en été 2016 :

Parce qu'il s'agit d'une rencontre avec ce vivant qu'est Dieu, il ne peut y avoir de méthode automatique qui communique la Foi. La Foi est une rencontre de deux libertés, elle est un don de Dieu qui se fait connaître, et personne n'est maître de cette rencontre.

La Foi, c'est d'abord une expérience de rencontre avec Dieu, comme une manière de s'en remettre à Lui, et pas d'abord un contenu à croire. Quelqu'un à rencontrer et à accueillir dans notre vie.

LA FOI EST-ELLE UNE RENCONTRE ?

Celui qui connaît son catéchisme sera probablement gêné de voir la foi définie par le concept de « rencontre » ; il n'en est pas question dans la définition donnée par le Concile Vatican I :

*Or, cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Église catholique professe que c'est une vertu surnaturelle, par laquelle, avec l'aide de l'inspiration et de la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées, non pas à cause de la vérité intrinsèque des choses perçues par les lumières naturelles de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu lui-même, qui nous les révèle et qui ne peut ni être trompé ni tromper.*¹

Faut-il pour autant conclure que la foi n'a rien d'une rencontre ? Il faut nuancer. Car tous les dons surnaturels, parmi lesquels la foi, sont donnés par l'efficacité de la Passion du Christ, et l'on parle d'une causalité de l'humanité même du Christ exercée directement sur chacun pour causer la grâce. Pourtant, une cause efficiente doit être en contact avec la matière sur laquelle elle s'exerce ; or nous ne sommes pas en contact avec la Passion : c'est un événement ponctuel dans l'histoire, et dont nous n'avons pas été témoins. À cette objection saint Thomas

répond que ce contact est spirituel et qu'il se réalise par « la foi et les sacrements de la foi »². La foi procure donc bien un contact, ce qui peut se décrire par le terme de rencontre. La rencontre est alors comme l'effet de la foi.

D'un autre point de vue, il faut bien prendre un jour connaissance de la révélation pour y adhérer, ce qui suppose une rencontre, que ce soit par un livre, une personne, voire internet !

Si la rencontre rentre dans la notion de la foi, ce n'est donc pas comme relevant de son essence, mais comme un accident nécessaire ou comme un effet. Le concept de « rencontre » ne fournit en aucune manière une définition de la foi.

LE POINT DE VUE EXISTENTIEL

Dans ces conditions, pourquoi vouloir décrire la foi comme cet événement par lequel on a été mis en contact avec Dieu, plus que comme l'acte d'adhésion de l'intelligence ? Le Père Étienne Michelin nous donne une indication :

« Ce n'est pas une formule qui nous sauvera, mais une personne et la certitude qu'elle nous inspire : je suis avec vous ! » Cette expression de Jean Paul II dans Novo Millennio (n° 29) exprime l'un des apports essentiels de Vatican II [...]

Lorsqu'il s'est agi de préciser ce que l'on fait quand on croit, le Concile a réalisé un travail de précision pour la rédaction du n° 5 de Dei Verbum. Dans ce domaine, on abandonna heureusement des formulations trop incomplètes – qui identifiaient purement et simplement l'acte de croire à l'adhésion de l'intelligence à des formules reconnues comme vraies – pour retrouver une perspective beaucoup plus profondément traditionnelle, celle de l'acte croyant comme rencontre libre avec Dieu par le chemin de l'adhésion à

1. Premier Concile du Vatican, Constitution dogmatique *Dei Filius*, 24 avril 1870, c.3.

2. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, IIIa q.48 a.6 ad 2.

*la vérité qu'il exprime. Il existe une relation réciproque entre la foi qui est crue (le donné de la foi) et la foi par laquelle je crois (l'acte de la rencontre)*³.

La raison est indiquée clairement : on a choisi au Concile d'adopter un point de vue existentiel et non plus essentiel pour décrire ce mystère de la foi surnaturelle. Et on peut vérifier en effet dans le texte de *Dei Verbum*, comme aussi dans l'encyclique *Lumen Fidei* du pape François, que la définition de la foi n'est jamais donnée, parce qu'il n'est question que de décrire l'expérience dans le cadre de laquelle la foi est exercée.

On peut douter de ce que cette perspective soit « plus profondément traditionnelle ». Alors pourquoi un tel choix ?

LA PERSONNE INDÉFINISSABLE ?

On trouve une piste de réponse dans une conférence du théologien Joseph Ratzinger à propos de la définition de la personne :

*Il convient de critiquer comme étant totalement insuffisante la notion de personne de Boèce, laquelle s'est effectivement imposée par la suite dans la philosophie occidentale. Boèce a défini la personne, en restant au niveau de la philosophie grecque, comme *naturæ rationalis individua substantia*, comme la substance individuelle d'une nature raisonnable. On voit que la notion de personne se situe entièrement au niveau de la substance ; ceci n'explique rien, ni en théologie trinitaire, ni en christologie ; c'est une affirmation typiquement grecque, laquelle pense en termes de substance. Richard de Saint-Victor, en revanche, au début du Moyen Âge, définit grâce au christianisme la personne comme *spiritualis naturæ incommunicabilis existentia*, comme existence immanente de nature spirituelle. Et il a vu juste : la personne dans la pensée théologique ne se situe pas au niveau de l'essence mais au niveau de l'existence ; ainsi Richard a donné l'impulsion de départ à la philosophie existentielle, qui en tant que telle n'avait jamais été abordée par la philosophie antique ; la philosophie se limitait exclusivement à l'essence*⁴.

La juste description de ce qu'est la personne doit donc se donner, non par une essence, mais par son existence. La suite du texte développe l'idée : pour que le concept de personne rende intelligible le mystère de la sainte Trinité ou celui de l'Incarnation, il faut qu'il exprime le dynamisme et la tendance foncière de l'être en dialogue et en relation qu'est la personne. Or l'essence n'exprime qu'une réalité fixe et immuable. De même, ce qui agit effectivement et réellement est un être concret, singulier, existant, tandis que l'essence dit un schéma abstrait et universel.

On trouve aussi dans les écrits d'Emmanuel Mounier ce rejet de la définition classique de la personne, car par

elle on prétend avoir réduit une réalité ineffable – l'individu est ineffable, selon l'adage de l'École – à une formule commune, valable pour tous.

Deux critiques donc de la « mentalité grecque » qui « raisonne en termes de substance » pour définir : la définition fait de la réalité définie un objet, enfermé dans quelques mots alors que la réalité est plus riche ; la définition décrit une réalité immuable alors que la réalité est dynamique.

Ce qui est vrai de la personne sera vrai aussi de la foi :

- l'expérience de la foi est individuelle, elle procède d'un rapport entre la personne du croyant et celle du Christ, elle est donc tout aussi ineffable que les personnes ;

- elle comporte un dynamisme par lequel la personne se porte librement vers le Christ et s'engage à le suivre, elle n'est donc pas cette réalité figée qu'une définition essentielle décrit.

L'EXPÉRIENCE EST INEFFABLE

À la première critique, on peut répondre ceci : la définition de la foi ne suffit certes pas à décrire pleinement ce que fut la conversion de saint Augustin ou celle de Charles de Foucauld. Pourtant, ce qui permet de parler de conversion dans les deux cas, ce qui rend les deux personnages comparables, c'est le terme de cette conversion, à savoir l'adhésion de ces deux intelligences à la même Révélation. Les contextes furent différents, les personnalités aussi, mais ce qui les rassemble porte un nom, qui désigne une réalité commune aux deux, c'est la foi. De sorte que, s'il n'y a pas une réalité intelligible, commune, définissable qui les réunit, il est non seulement impossible de comprendre ce qui les unit, mais aussi de comprendre ce qui leur est arrivé ! Refuser de définir les termes, c'est se résigner à ce que l'univers soit absolument inintelligible. Mais c'est aussi renoncer à tout discours. Aristote argumentant contre les sophistes le rappelle à l'envi : si l'essence ne désigne pas une chose une, alors le discours est vain. Et de fait, un sophiste comme Gorgias renonce tout à fait à la fonction signifiante du langage : « n'étant pas le lieu de rapports significatifs entre la pensée et l'être, il ne peut être que l'instrument de rapports existentiels (persuasion, menace, suggestion, etc.) entre les hommes »⁵.

Ainsi, définir la foi comme vertu de l'adhésion à ce que Dieu révèle, ce n'est pas prétendre épuiser la connaissance de la personnalité de tous ceux qui ont posé l'acte de foi, mais c'est comprendre quel fut le terme de ce cheminement complexe que fut leur conversion. C'est comprendre aussi ce qu'ils ont en commun. Et se donner le moyen de faire la différence entre une conversion authentique et un simulacre.

L'ESSENCE FIXE ET LA RÉALITÉ MOUVANTE

Reste la deuxième critique. Comme on l'a dit, il faut d'abord reconnaître qu'une expérience individuelle ne se décrit pas par une simple définition. Celui qui demande-

3. PÈRE ÉTIENNE MICHELIN, « Expression de la foi de l'Église – pour le 20^e anniversaire du catéchisme de l'Église catholique », *Documents Épiscopat*, n° 9-10/2012 p. 25.

4. JOSEPH RATZINGER, « De la notion de personne en théologie », in *Dogme et annonce*, Parole et Silence, 2012, p. 197.

5. PIERRE AUBENQUE, *Le problème de l'être chez Aristote*, Vrin, Paris, 1966, pp.103-104.

rait qui fut Napoléon Bonaparte serait frustré si on se contentait de lui répondre : « c'était un animal rationnel. » La définition de l'homme ne dit pas le tout de sa vie. Autrement, il n'y aurait qu'une seule biographie pour tous les hommes, et celle-ci se réduirait à deux mots, *animal rationale*.

Pourtant, si cette formule laisse quelque frustration, elle dit très exactement l'essentiel. Car si des biographies sont consacrées à tel ou tel personnage de l'histoire, c'est parce que ses faits et gestes ont été remarquables. Mais ce qui les a rendus possibles, c'est bien la nature humaine de leur héros. Napoléon n'aurait pas été si célèbre s'il avait été un âne ! Si la définition ne dit pas le tout de ce que fut un être, elle en donne cependant la nature, et rend ainsi compte de toutes les réalisations possibles de cette nature. Or la nature est un principe d'opération. On ne peut comprendre qu'un être exerce une certaine activité que si sa nature le lui permet, et c'est sa définition qui dit de quoi elle est capable. Ainsi la définition ne dit ni plus, ni moins que l'essentiel, à charge pour l'historien de détailler l'accidentel. Et de conclure : « C'était un homme, et voilà tout ! »

MADAME N'EST PLUS SERVIE

La Révélation n'a pas imposé les outils philosophiques par lesquels le théologien doit rendre compte de la Parole

divine. Mais l'Église ne s'est pas privée d'attester – et avec autorité – la convenance de certains, comme le terme de transsubstantiation au Concile de Trente, le fait que l'âme est forme du corps au Concile de Vienne, etc ⁶. En renonçant à ces outils, en préférant l'existential et l'accidentel à l'essentiel, les théologiens du Concile et leurs successeurs ont décidé de renvoyer la servante de la théologie qu'était la philosophie. Et la théologie se voit désormais mal servie. Le catéchisme, la morale, la vie entière de l'Église s'en ressentent parce que les « vérités ont été diminuées ».

Au Concile, Mgr Lefebvre avait suggéré que, pour chaque thème à aborder, on rédige deux textes, l'un technique, qui servirait de référence à l'usage des théologiens, et un autre plus vulgarisé à l'usage des fidèles. La proposition fut rejetée. L'expérience montre à quel point le prélat avait raison.

Abbé N. Cadiet

6. Cf. la vigoureuse mise au point de Pie XII dans l'encyclique *Humani generis* en 1950, Ds 3881-3883, où il conclut que, changer le vocabulaire théologique fixé par l'Église conduit à « faire du dogme lui-même quelque chose comme un roseau agité par le vent ».

PERICULUM SCANDALI

« Malheur au monde à cause des scandales ! Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! » (Mt 18, 7)

Le catéchisme de saint Pie X définit le scandale : « toute parole, tout acte ou toute omission qui est pour les autres une occasion de commettre le péché. » Il s'agit d'un péché grave contre la charité car celui qui s'en rend coupable assume la responsabilité de la faute ainsi procurée, et y ajoute la blessure infligée à l'âme du prochain en l'induisant au mal. Aussi le commandement de la charité impose-t-il, non seulement de ne pas induire délibérément quelqu'un au péché, mais encore d'éviter que le péché s'affiche en public ou soit seulement vu, de peur qu'en le voyant les âmes tentées ne soient même plus retenues par la honte.

Ce devoir incombe spécialement à tous ceux qui ont charge d'âme. L'Apocalypse nous rappelle qu'ils en rendront compte ; à l'évêque de Pergame, il est dit en effet : « J'ai quelque chose contre toi : c'est que tu as là des hommes qui tiennent à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balac à mettre une pierre de scandale devant les fils d'Israël, pour les faire manger et les faire tomber dans la fornication. De même tu en as, toi aussi, qui tiennent à la doctrine des Nicolaïtes. Fais pareillement pénitence ; sinon je viendrai bientôt à toi, et Je combattrai contre eux avec l'épée de Ma bouche. » (Apoc 2, 14-16).

Il est remarquable que des païens, malgré de graves lacunes dans la connaissance des lois de la morale, avaient déjà saisi l'importance d'une réprobation sociale du péché : Platon envisage, pour mettre un terme aux

affections contre nature, de les entourer d'une note d'infamie comparable à celle qui frappe l'inceste. ¹

L'Église l'a très bien compris, et sa pratique d'autrefois consistait à éviter autant que possible que l'erreur ou l'immoralité puissent être publiques. Le Code de Droit canonique, par exemple, prescrivait pour diverses procédures que l'on évite le danger de scandale (au moins 49 mentions). Et c'était la raison d'être de diverses prescriptions comme le refus de sépulture des pécheurs publics, l'interdiction des solennités pour les mariages mixtes, les règles du Saint-Office pour empêcher la diffusion des théories erronées ou hérétiques, etc.

Saint Paul en avait donné l'exemple très tôt. Consulté par exemple sur les viandes immolées aux idoles et vendues ensuite au marché sans distinction d'avec les autres : « Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans vous enquérir de rien par scrupule de conscience. La terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient. Si quelqu'un des infidèles vous invite, et que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquérir de rien par scrupule de conscience. Mais si quelqu'un dit : "Ceci a été immolé aux idoles" ; n'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement, et à cause de leur conscience. » (I Cor 10, 25-28) En effet, « si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de chair, afin de ne pas scandaliser mon frère. » (I Cor 8, 13)

1. PLATON, *Les Lois*, VIII, cc.6-7.

Il fera même à saint Pierre le reproche de scandaliser les chrétiens d'origine païenne : venu à Antioche pour s'entretenir avec eux, il prenait ses repas sans se préoccuper des exigences juïques. Mais, une fois arrivés des chrétiens d'origine juive envoyés par saint Jacques, et encore fidèles aux observances de Moïse, « il se retira et se tint à l'écart, craignant ceux de la circoncision. Et les autres Juifs usèrent de la même dissimulation que lui, de sorte que Barnabé aussi fut entraîné dans cette dissimulation. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, en présence de tous : "Si toi, qui es Juif, tu vis à la manière des païens, et non comme les Juifs, pourquoi forces-tu les païens de judaïser ?" » (Gal 2, 12-14) Cédant aux exigences des judaïsants, il prenait le risque de troubler les chrétiens issus de la gentilité en leur laissant croire que les observances juïques étaient obligatoires.

Or la pratique installée depuis le Concile consiste précisément à ignorer absolument le danger de scandale. S'il est toujours présent dans le nouveau Code de Droit canonique (28 mentions seulement), c'est cependant avec de larges brèches : par exemple, le canon 844 autorise un prêtre catholique à donner les sacrements à un chrétien acatholique dans certains cas, et réciproquement les fidèles catholiques à les recevoir de ministres acatholiques. La validité des sacrements ne suffit pourtant pas : ce sont des actes liturgiques, et la liturgie est une expression de la foi. Participer à une liturgie acatholique ou laisser participer à la liturgie catholique des schismatiques ou des hérétiques laisse croire à une unité de foi qui n'existe pas, et conforte les acatholiques dans leur séparation d'avec l'Église. C'est précisément un scandale.

C'est un scandale comparable qui se répète avec des prouesses d'ingéniosité dans les cérémonies interreligieuses et œcuméniques dont on trouve si facilement de lamentables exemples.² Le crédit accordé aux fausses

2. Par exemple, la cérémonie de confirmation commune organisée dans un temple protestant autour du Cardinal Barbarin et d'une « pasteur » protestante ; on se rappelle que le même Cardinal avait affirmé avoir appris la formule de profession de foi islamique pour pouvoir la répéter à l'oreille des musulmans mourants.

religions équivaut à une incitation à les embrasser.

De même, la nouvelle pastorale de la famille à laquelle les deux derniers synodes ouvrent la voie vise, sous prétexte de miséricorde, à accorder à ceux qui vivent notoirement dans le péché – jusqu'au péché contre nature – une place visible dans l'Église. Il faut qu'ils ne sentent pas de différence de traitement par rapport à ceux qui suivent les lois de Dieu. Mais alors, comment expliquer à un enfant que l'homosexualité est un péché qui crie vengeance à la face de Dieu s'il a reçu la communion des mains d'un inverti le dimanche précédent ? Comment lui expliquer que le mariage est indissoluble si c'est une divorcée remariée qui a lu l'épître ? Cette faveur accordée à bon marché ne procure en rien la conversion du pécheur, mais bien plus la justification du péché.

De la hantise du scandale à une sympathie pour le pécheur qui se distingue mal de la sympathie pour le péché, comment expliquer un tel changement d'attitude ? Peut-être y avait-il du découragement devant « l'accoutumance sociale et un certain laxisme ambiant »³. Mais aussi, l'Église a voulu ne plus condamner. Jean XXIII avait donné le ton dans son célèbre discours d'ouverture du Concile : « Aujourd'hui, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde, plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. »⁴ La suite des événements a montré si cette politique a été couronnée de succès.

Toujours est-il que les paroles du Christ demeurent : « Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en Moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une de ces meules qu'un âne tourne, et qu'on le plongeât au fond de la mer. » (Mt 18, 6).

Abbé N. Cadiet

3. J.-M. AUBERT, « Scandale », in *Catholicisme*, t. XIII, col.876.

4. JEAN XXIII, *Discours d'ouverture solennelle du Concile Vatican II*, 11 octobre 1962, n° 7.

DE L'INVASION MIGRATOIRE À LA GUERRE CIVILE

Désormais, même les plus réticents commencent à ouvrir les yeux. Il existe un plan organisé pour déstabiliser l'Europe via l'invasion migratoire. Ce projet vient de loin. Depuis les années quatre-vingt, dans le livre *De l'utopie du progrès au règne du chaos* (L'Âge d'Homme, Lausanne, 1993), je décrivais ce projet à travers les mots de certains de ses « apôtres », comme l'écrivain Umberto Eco et le cardinal Carlo Maria Martini. Eco écrivait : « *Aujourd'hui, en Europe nous ne sommes pas face à un phénomène d'immigration. Nous sommes confrontés à un phénomène migratoire (...) et comme toutes les grandes migrations, il aura comme résultat*

final une réorganisation ethnique des terres de destinations, un changement inexorable des mœurs, une hybridation imparable qui changera statistiquement la couleur de la peau, des cheveux, des yeux, des populations ». Le cardinal Martini, pour sa part, estimait nécessaire « *un choix prophétique* » pour comprendre que « *le processus migratoire en cours depuis le Sud de plus en plus pauvre vers le Nord de plus en plus riche est une grande opportunité éthique et civile pour un renouveau, pour inverser le cours de la décadence du consumérisme en cours en Europe occidentale* ». Dans cette perspective de « *destruction créatrice* », je commentais : « **ce ne**

serait pas les immigrés qui devraient s'intégrer dans la civilisation européenne, mais ce serait au contraire l'Europe qui devrait se dés-intégrer et régénérer grâce à l'influence des ethnies qui l'occupent (...)

C'est le rêve d'un désordre créateur, d'un choc semblable à celui qui donna une nouvelle vie à l'Occident à l'époque des invasions barbares pour générer la société multiculturelle du futur. » Le plan était, et reste, celui de détruire les États-nations et leurs racines chrétiennes, non pas pour construire un Super-État, mais pour créer un non-État, un horrible vide, où tout ce qui a l'apparence du vrai, du bon, du juste, est englouti dans l'abîme du chaos. La postmodernité, c'est cela : non pas un projet de « construction », comme l'avait été la pseudo-civilisation née de l'humanisme et des Lumières, et qui a débouché sur les totalitarismes du XX^e siècle, mais une utopie nouvelle et différente : celle de la déconstruction et de la tribalisation de l'Europe. La finalité du processus révolutionnaire qui depuis de nombreux siècles attaque notre civilisation est le nihilisme ; le « néant armé », selon l'heureuse formule de Mgr Jean-Joseph Gaume (1802-1879).

Les années ont passé et l'utopie du chaos s'est transformée dans le cauchemar que nous vivons. Le projet de désintégration de l'Europe, décrit par Alberto Carosa et Guido Vignelli dans leur étude documentée **L'invasione silenziosa. L'«immigrazionismo» : risorsa o complotto ?** (Rome 2002), est devenu un phénomène historique. Ceux qui dénonçaient ce projet étaient qualifiés de « prophètes de malheur » Aujourd'hui, nous nous entendons dire que c'est un processus irréversible, qui doit être « gouverné », mais qui ne peut pas être freiné. On disait la même chose du communisme dans les années soixante-dix et quatre-vingt du XX^e siècle, jusqu'à ce qu'arrive la chute du mur de Berlin, pour démontrer que rien n'est irréversible dans l'histoire, sauf peut-être l'aveuglement des « idiots utiles ». Parmi ces idiots utiles il faut certainement compter les maires de New York, Paris et Londres, Bill de Blasio, Anne Hidalgo et Sadiq Khan, qui le 20 septembre, à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans une lettre au New York Times, intitulée *Our immigrants, our strength* (nos immigrants, notre force), ont lancé un appel à « prendre des mesures décisives pour garantir les secours et un refuge sûr aux réfugiés fuyant les conflits et aux migrants fuyant la pauvreté ».

Les centaines de milliers d'immigrés qui arrivent sur nos côtes ne fuient ni les conflits, ni la misère. Ce sont des jeunes hommes en excellente santé, d'apparence soignée, sans aucun signe de blessure ou de malnutrition, comme cela arrive à ceux qui viennent de zones de guerre ou de faim. Le coordinateur de l'anti-terrorisme de l'Union européenne, Gilles de Kerchove, parlant le 26 septembre au Parlement européen, a dénoncé une infiltration massive d'ISIS parmi ces immigrés. Mais même si, parmi eux, les terroristes étaient une infime minorité, tous les clandestins qui débarquent en Europe sont porteurs d'une culture antithétique à celle chrétienne et occidentale. Les migrants ne veulent pas s'intégrer en Europe, mais la dominer, sinon avec des armes, à travers les ventres de leurs et de nos femmes. Là où ces groupes de jeunes hommes musulmans s'installent, les femmes

européennes deviennent enceintes, de nouvelles familles « mixtes », soumises à la loi du Coran se forment, les nouvelles familles réclament à l'État des mosquées et des subsides économiques. Cela se fait avec l'appui des maires, des préfectures et des paroisses catholiques. La réaction de la population est inévitable et dans les pays ayant un taux élevé d'immigration comme la France et l'Allemagne, est en train de devenir explosive. « Nous sommes au bord d'une guerre civile », a déclaré Patrick Calvar, chef de la DGSI, la Direction générale de la sécurité intérieure française, devant une commission parlementaire (Le Figaro, 22 juin 2016). Le gouvernement allemand, pour sa part, a élaboré un « plan de défense civile » de 69 pages, qui appelle la population à faire des stocks de nourriture et d'eau et à « se préparer de manière appropriée pour un événement qui pourrait menacer notre existence » (Reuters, 21 août 2016).

Qui sont les responsable de cette situation ? Il faudrait les chercher à plusieurs niveaux. Il y a bien sûr la classe dirigeante postcommuniste et soixanthuitarde, qui a pris en main les rênes de la politique européenne ; il y a des intellectuels qui ont élaboré des théories déformées dans les domaines de physique, de la biologie, de la sociologie, de la politique ; il y a les lobbies, la franc-maçonnerie, les potentats financiers, agissant parfois dans l'obscurité, parfois en plein jour. On connaît, par exemple, le rôle du financier George Soros et sa fondation internationale Open Society. À la suite d'une attaque de hacker, plus de 2 500 courriels ont été volés au serveur du magnat américano-hongrois et diffusés sur Internet, via le portail DC Leaks. De la correspondance privée soustraite à Soros émerge son financement d'activités subversives dans tous les domaines, de l'agenda LGBT aux mouvements pro-immigration. À partir de ces documents, Elizabeth Yore, dans une série d'articles sur *The Remnant*, a démontré le soutien de Soros, directement ou indirectement, également au pape Bergoglio et à certains de ses plus proches collaborateurs, comme le cardinal Oscar Andres Rodriguez Maradiaga et l'archevêque Marcelo Sanchez Sorondo.

Entre George Soros et le Pape François, une convergence stratégique objective apparaît. **La politique de l'accueil, présentée comme la « religion des ponts » par opposition à la « religion des murs », est devenue le leitmotiv du pontificat de François, au point que certains se demandent si son élection n'a pas été favorisée justement dans le but d'offrir aux artisans de l'invasion migratoire l'« endorsment » moral dont ils ont besoin.** Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, la confusion dans l'Église et celle dans la société vont de pair. Le chaos politique prépare la guerre civile, le chaos religieux ouvre la voie aux schismes, qui sont une sorte de guerre civile religieuse. L'Esprit Saint, auquel les cardinaux ne correspondent pas toujours dans le conclave, ne cesse pourtant pas d'œuvrer, et alimente désormais le *sensus fidei* de ceux qui s'opposent aux projets de démolition de l'Église et de la société. La Divine Providence ne les abandonnera pas.

Roberto de Mattei

5 octobre 2016 - Site : Benoit et moi

VULTUM DEI QUÆRERE ET LA SOVIÉTISATION DES MONASTÈRES

La sainte Église de Dieu a été fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ de façon indéniablement hiérarchique. Il suffit de feuilleter l'Évangile et d'y découvrir l'appel des Apôtres, ou le primat de Pierre, ou l'institution – pendant la sainte Cène – d'une hiérarchie solidement constituée, pour comprendre que le principe hiérarchique dans l'Église n'est pas une hypothèse, mais un fait bien déterminé et irrévocable.

Le pouvoir suprême de juridiction, par exemple, est conféré par le Seigneur à Pierre seul et non au collège apostolique, et encore moins à un synode ou à une assemblée. La juridiction des Églises particulières est donnée – dans l'histoire de l'Église depuis les origines – à des Évêques individuellement et non à des collèges épiscopaux. Cette structure pyramidale n'implique pas naturellement que ceux qui appartiennent à la hiérarchie voulue par Notre-Seigneur soient tous saints. L'histoire a donné d'innombrables preuves du contraire. Néanmoins – écrit le grand père dominicain R. T. Calmel – « *le Seigneur a voulu dans son Église l'autorité personnelle et Il l'a instituée comme personnelle. En revanche après le Concile, nous assistons à une gigantesque tentative de dépersonnalisation de l'autorité : de personnelle qu'elle est par droit divin, nous la voyons se parlementariser, se collégialiser, on pourrait dire se soviétiser.* »

À travers cette soviétisation de l'autorité dans l'Église, ceux qui, de fait, exercent l'autorité ont des moyens infinis pour s'éclipser et disparaître dans l'anonymat de la collégialité. Mais le système collégial – écrit encore le Père Calmel – « *est hypocrite et contre nature* », parce que, si d'un côté « *il dispense chacun du poids de ses responsabilités et des intolérables brûlures des remords* », « *en même temps, et en vertu du même mécanisme, il fait coopérer tout le monde aux pires méfaits, à l'installation d'une fausse religion chrétienne sous un masque chrétien* ». Il s'agit d'une authentique « comédie collégiale » à travers laquelle les Évêques sont personnellement toujours plus impuissants mais deviennent collégialement tout-puissants.

Cet « habile camouflage collégial » a tristement pénétré l'Église de Dieu dans toutes ses dimensions. Depuis les Conférences épiscopales, en passant par les Commissions en tout genre, jusqu'aux paroisses et maintenant aussi aux monastères avec clôture, lesquels – en vertu de la récente Constitution apostolique *Vultum Dei quærere* – ont à présent l'obligation de « se fédérer », c'est-à-dire d'appartenir à une Fédération, qui n'est pas autre chose que l'application de la révolution collégialiste et démocratique aux monastères.

L'une des caractéristiques principales des communautés monastiques a été en effet, jusqu'à présent, leur configuration canonique de monastères *sui iuris*, c'est-à-dire autonomes, en tant que dépendant directement d'un supérieur (l'Évêque ou le Supérieur de la branche masculine du même Ordre). Cette configuration, d'origine très

ancienne, reflète et garantit le « *proprium* » de chaque monastère, qui est la séparation du monde pour soutenir le monde par la prière et la pénitence. Chaque monastère est, ou plutôt était, une petite thébaïde, un lieu solitaire où les moniales se consacrent seulement à Dieu et au salut des âmes. La clôture, caractéristique des monastères féminins, sépare les moniales du monde mais non pas des hommes, qu'elles retrouvent, entre autres grâce à la clôture, dans le cœur de Dieu. Les associations de plusieurs monastères – les « Fédérations » – imposées par la nouvelle Constitution apostolique minent cette structure séculaire, juridique et religieuse, à la racine.

Il faut dire que les Fédérations de monastères ne sont pas une nouveauté : elles furent instituées par Pie XII dans les années cinquante après les deux guerres mondiales, qui avaient rendu difficile et décadente la vie de certaines communautés monastiques. Ce fut une initiative peut-être discutable, mais prise avec d'excellentes intentions. Dans tous les cas, l'institution des Fédérations n'impliquait pas l'obligation de leur appartenir. Chaque monastère, étant *sui iuris*, c'est-à-dire autonome, pouvait décider d'y adhérer ou non.

À présent les choses ont changé. Avec l'obligation d'appartenir aux Fédérations, les monastères perdent, *de facto* si ce n'est *de iure*, leur autonomie pour se noyer dans une masse anonyme de monastères qui iront vers l'aplatissement et la dissolution de la vie monastique « de toujours ». Les Fédérations semblent être le « cheval de Troie » de la Constitution apostolique. À travers elles, la normalisation moderniste des rares monastères qui survivent encore à la révolution en acte depuis cinquante ans sera une opération inévitable et rapide.

Du reste l'œuvre de démantèlement inaugurée avec les réformes conciliaires de la vie religieuse continue dans la récente Constitution apostolique, entre autres à travers l'abrogation définitive de tous les articles du CIC contraires à la Constitution elle-même, ainsi que des documents pontificaux qui avaient réglé jusqu'à présent la vie claustrale (*Sponsa Christi* de Pie XII, *Inter preclara* et *Verbi Sponsa* de la Congrégation pour les Religieux).

Dans ce document, on réaffirme très justement à plusieurs reprises la valeur inestimable de la vie claustrale, puisque l'on peut y lire que « le sort de l'humanité se décide dans les cœurs priants et les bras levés des contemplatives » (n. 17). Il est clair que si le scénario mondial qui est sous nos yeux est le fruit de la prière des religieuses cloîtrées, on peut légitimement exprimer une certaine perplexité quant à la sainteté de la vie qui est menée dans les monastères. Et leur avenir – après cette Constitution apostolique – ne se profile pas sous un meilleur jour, étant donné que le coup mortel a été porté aux monastères par l'Autorité qui devrait les défendre et les vivifier. Leur « soviétisation » aura pour seul résultat leur normalisation et leur dissolution, avec les consé-

quences néfastes, pour l'Église et pour le monde, que chacun peut imaginer. Encore une fois, « Rome m'a fait mal ».

Dans le processus d'autodémolition de l'Église, il reste à se demander si et comment pourra survivre la vie contemplative. Avant de mourir, le cardinal Liénart, qui fut l'un des artisans de cette autodestruction, dit : « *Humainement parlant, il n'y a plus de salut pour l'Église.* » Mais il reste le surnaturel, c'est-à-dire l'essentiel, dont la vie contemplative constitue le cœur. Et si la vie contemplative, dans sa structure juridique, suit inévitablement l'autodémolition de l'Église, rien ni personne ne

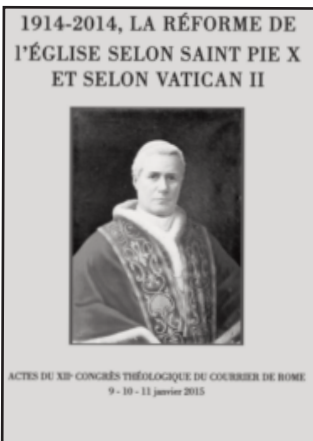
pourra arrêter la contemplation des âmes aimantes de Dieu par laquelle – malgré l'autodémolition de l'Église – elles restent invariablement ancrées à l'âme et aux fragments toujours vivants de son corps.

L'Église se reconstruira par les moyens surnaturels qui – comme nous le rappelle le père Calmel – survivent à l'usure de l'histoire et aux turpitudes du monde, parce qu'ils sont les ressources inépuisables de vie et de résurrection.

Cristiana de Magistris

(traduit du site : www.corrispondenzaromana.it)

Actes du XII^e congrès théologique du Courrier de Rome 9 - 10 - 11 janvier 2015



Le centenaire de la mort de saint Pie X (1914-2014) a été l'occasion d'une réflexion sur les réformes de l'Église, et plus précisément d'une comparaison entre la réforme menée à bien par le saint pape et celle voulue par le concile Vatican II. Plus personne ne nie que la crise actuelle, issue du Concile, est une des plus graves de l'histoire de l'Église : les ruines sont sous les yeux de tous.

Pour sortir de cette situation désastreuse, Rome aura besoin de s'inspirer de celui qui fut le plus grand réformateur des temps modernes, et de revenir aux principes qui l'ont guidé.

Les sujets abordés lors de ce XII^e congrès du Courrier de Rome furent très variés : de la notion de réforme à la volonté réformatrice de saint Pie X, du catéchisme aux relations entre l'Église et l'État, du Droit canonique à la formation sacerdotale :

- Introduction, *Abbé Emmanuel du Chalard de Taveau, Directeur du Courrier de Rome*
- La volonté réformatrice de saint Pie X, *Abbé Christian Thouvenot, Secrétaire général de la Fraternité Saint Pie X*
- Un pontificat réformateur, *Abbé Emmanuel du Chalard de Taveau, Directeur du*

prix 24 € + 5€ port

Courrier de Rome

- La lutte contre le modernisme en théologie, *Abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au séminaire d'Écône (Suisse)*
- Réforme traditionnelle et aggiornamento conciliaire, *Abbé Yves le Roux, Directeur du séminaire de Winona (États-Unis)*
- L'itinéraire du modernisme : prémisses et implications philosophiques, *Professeur Gianni Turco, Université d'Udine (Italie)*
- La formation du clergé, *Abbé Patrick Troadec, Directeur du séminaire de Flavigny (France)*
- Saint Pie X et la réforme du droit canonique, *Abbé Patrice Laroche, Professeur de Droit canon au séminaire de Zaitkofen (Allemagne)*
- Le catéchisme et la vie sacramentelle, *Abbé Jean-Yves Tranchet, Professeur à l'école Saint-Michel*
- Liberté religieuse et séparation de l'Église et de l'État, *Professeur Roberto de Mattei, Université européenne de Rome (Italie)*
- Recours à la Tradition et retour aux principes, *Abbé Alain Lorans, Rédacteur de DICI*
- L'œuvre de la Fraternité Sain-Pie X dans l'esprit de la réforme selon saint Pie X, au service de l'Église, *Monseigneur Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*

Le Courrier de Rome vient d'éditer

**« L'explication du Catéchisme de la Doctrine chrétienne »
par le Père Tomaso Dragone prêtre de la Société Saint-Paul**



Dans ce volume, est condensée la matière exposée de manière plus complète dans les trois volumes du même auteur : « Explication théologique du Catéchisme de S. S. Pie X, pour la formation doctrinale des catéchistes : I. Le Credo ; II. La loi et la justice chrétienne ; III. Les moyens de grâce ».

Le présent manuel veut être un guide pour les catéchistes dans la préparation de leur cours. Mais qui croirait y trouver ses leçons déjà préparées en détail et n'avoir rien d'autre à faire que de lire pour son compte et répéter ce qu'il a lu aux élèves tel quel, irait

519 p. - prix 27 € + 5€ port

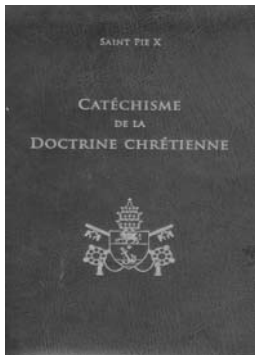
au-devant d'une pénible désillusion. Nous n'avons pas préparé ce manuel afin de favoriser et de justifier la paresse. Le catéchiste devra lire, méditer, assimiler, choisir et adapter la matière à ses élèves. C'est seulement après avoir accompli ce travail, que lui seul est en mesure de faire, et après avoir prié avec ferveur Jésus le Maître, la Vérité, la Voie et la Vie, qu'il pourra être agréable et efficace dans son enseignement.

Ce livre offre sous une forme exacte, claire, vivante et relativement complète l'explication des vérités contenues dans le texte du Catéchisme de la Doctrine chrétienne publié par ordre de saint Pie X.

Les nombreux exemples insérés dans l'exposition et ajoutés après l'explication de chaque question ont un double but : aider à faire comprendre la doctrine chrétienne autant que faire se peut, et offrir au catéchiste un moyen de susciter l'intérêt et de le main tenir vivant chez les enfants.

Ce manuel pourra servir non seulement aux catéchistes, mais aussi aux conférenciers, aux enseignants de religion, aux prédicateurs, aux dirigeants d'Action catholique... (*Avertissement de la Société Saint Paul*)

Le Courrier de Rome a publié le catéchisme romain et universel



Catéchisme de la Doctrine chrétienne

À partir de 11 ans - 256 pages, 13 € + 3 € de port

Cette petite « somme » en 433 questions expose très simplement « les principales vérités divines et les plus efficaces réflexions chrétiennes ». Elle s'adresse aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Ce Catéchisme comprend un recueil de prières, des appendices sur l'histoire sainte, la liturgie, la discipline ecclésiastique et les indulgences, ainsi que des conseils aux parents. Il est illustré de nombreuses œuvres d'art.

Les questions déjà apprises dans les Premiers éléments de la Doctrine chrétienne sont précédées d'un astérisque (*).

Premiers éléments de la Doctrine chrétienne

Dès 6 ans - 112 pages, 10 € + 3 € de port

Composé de 780 questions simplifiées extraites du Catéchisme de la Doctrine chrétienne, cet abrégé convient parfaitement aux enfants qui se préparent à la première Communion et à la Confirmation. La présente traduction a été réalisée par des prêtres engagés dans l'éducation chrétienne de la jeunesse. Elle s'est efforcée de conserver la précision du texte original italien, tout en proposant une formulation claire et fluide.

Certaines questions disciplinaires et liturgiques ont été adaptées en tenant compte de la discipline actuelle.

Leçons de Doctrine chrétienne en 5 degrés

CP, CE1, CE2, CMI et CM2

Les Leçons de Doctrine chrétienne, élaborées par la Société Saint-Paul sous la direction du bienheureux Père Alberione, proposent un guide pratique et pédagogique pour enseigner le Catéchisme et les Premiers éléments de la Doctrine chrétienne dans les paroisses et les écoles. La méthode cyclique utilisée permet d'expliquer chaque année les grandes parties du Catéchisme (le Credo, les commandements et les sacrements) et de les approfondir pendant cinq ans.

1^{er}, et 2^e degrés/CP et CE1, 6-7ans - 30 leçons comportant une ou deux questions extraites des Premiers Éléments. (3,5 € + 2 € de port)

3^e, 4^e et 5^e degrés/CE2-CM2, 8-10 ans - 30 leçons comprenant 100 questions, ainsi qu'un résumé d'histoire sainte et d'histoire de l'Église. (5 € + 2 € de port)

Les 4^e et 5^e degrés proposent également des notions de liturgie.



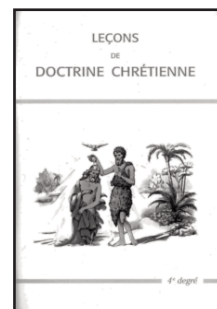
L 1



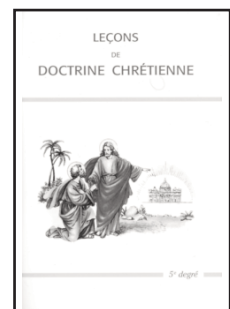
L 2



L 3



L 4



L 5

Pour acheter une publication du Courrier de Rome, commander par le site, par fax (0149628591) ou par le mail du Courrier de Rome. Paiement à réception de la commande.